

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00162

Numéro SIREN : 349 984 138

Nom ou dénomination : PLASTI-PECHE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2021 sous le numéro de dépôt 7396

Olivier Charrier
Expert-judiciaire
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Jean-Yves Billon
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Florent Dauxais
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Claire Courtin
Expert-comptable

EURL PLASTI PECHE

Le Port
BP 56
85460 L'AIGUILLON SUR MER

Comptes annuels au 31/10/2020
Période du 01/11/2019 au 31/10/2020



Désignation de l'entreprise : EURL PLASTI PECHE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : Le Port			Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 3 4 9 9 8 4 1 3 8 0 0 0 1 7			Néant ☐ *		
			Exercice N, clos le, 31102020		
			N-1 31102019		
			Brut 1		
			Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
			Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	110
		Fonds commercial (1)	AH	AI	30 490
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	530 914
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	660 166
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	43 703
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	1 764
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 267 146	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	130 100
		En cours de production de biens	BN	BQ	
		En cours de production de services	BP	BQ	25 925
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	822
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	42 253
		Autres créances (3)	BZ	CA	89 162
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	244 716	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	4 583	
	TOTAL (III)	CJ	CK	719 037	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 986 183	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	Créances :		

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise EURL PLASTI PECHE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 90 000)	DA	90 000	90 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 000	9 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	244 370	343 563
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 223	(99 193)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	357 593
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	205 593	128 844
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 131	48 062
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 409	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	196 682	205 672
	Dettes fiscales et sociales	DY	110 198	152 344
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	545 013	534 921
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	902 607	878 291
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	376 469	481 086
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Annexe

Faits caractéristiques

Désignation de la société : EURL PLASTI PECHE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2020, dont le total du bilan est de 902 607 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 14 223 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2019 au 31/10/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/02/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Faits marquants sur l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID-19 a été classifiée en pandémie mondiale le 11 mars 2020 par l'OMS. Depuis cette date une série de mesures liées à un confinement généralisé de la population a entraîné un ralentissement majeur de l'économie. Ces mesures et leurs conséquences sont toujours d'actualité à la date d'arrêt des comptes annuels de notre entreprise. Toutefois, à cette date, l'activité de la société n'est que peu impactée par cette crise et ces conséquences.

Autres éléments significatifs

Pour mémoire, un abandon du compte courant de Mr MANDIN Dominique a été réalisé sur l'exercice au 31/10/2014 pour la somme de 60 000.00 €, assortit d'une clause de retour à meilleure fortune.

Un retour à meilleure fortune a été constaté sur l'exercice 2014/2015 pour un montant de 15 000.00 €,
Un retour à meilleure fortune a été constaté sur l'exercice 2016/2017 pour un montant de 10 000.00 €,
Un retour à meilleure fortune a été constaté sur l'exercice 2017/2018 pour un montant de 10 000.00 €.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2016-07 du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 5 à 20 ans
- * Agencements constructions : 5 à 12 ans
- * Installations techniques : 5 à 12 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et Méthodes Comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan Comptable Général, le fonds de commerce a fait l'objet :

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan n'a pas fait l'objet d'une analyse de valeur ou d'un test de dépréciation conformément au règlement comptable numéro 2015-06 de novembre 2015 qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Aucune dépréciation éventuelle du fonds de commerce n'a été évaluée pour ces comptes annuels.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/10/2020
		Augmentations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	30 600			30 600
Total immobilisations corporelles	1 252 928	107 927	32 693	1 234 782
Total immobilisations financières	1 722	42		1 764
TOTAL	1 285 250	107 969	32 693	1 267 146

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/10/2020
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	110			110
Total immobilisations corporelles	1 026 749	47 158	32 693	1 041 214
TOTAL	1 026 859	47 158	32 693	1 041 324

Fonds Commercial

	31/10/2020
Achetés avec protection juridique	
Eléments acquis du fonds de commerce	7 623
Fonds commerciaux réévalués	22 868
Fonds commerciaux reçus en apport	
TOTAL	30 491

 Notes sur le bilan

Créances

	31/10/2020	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avances	343 398	343 398	
TOTAL	343 398	343 398	

Dettes

	31/10/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	205 593	40 458	165 135	
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 682	196 682		
Dettes fiscales et sociales	110 198	110 198		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	29 131	29 131		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	541 604	376 469	165 135	

Notes sur le bilan

Composition du capital social

	Nombre	Val. Nominale	Montant
Titres composant le capital social au début de l'exercice	9 000	10	90 000
Titres émis pendant l'exercice			
Titres remboursés pendant l'exercice			
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	9 000	10	90 000

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/10/2020
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	66 679	9 664	34 090	42 253
TOTAL	66 679	9 664	34 090	42 253



Autres informations

Effectif moyen

20 salariés

PLASTI-PECHE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 90.000 euros

**Siège Social : L'AIGUILLON SUR MER (85460)
Le Port**

RCS LA ROCHE SUR YON 349 984 138

-oOo-

Exercice clos le 31 octobre 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

LE 30 AVRIL 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 14.223 euros, comme suit :

- | | |
|---------------------------------|----------|
| ➤ En totalité, soit la somme de | 14.223 € |
| à la réserve facultative ; le | |
| compte « autres réserves » | |
| se trouvant corrélativement | |
| porté de 244.370 € à 258.593 € | |

TOTAL égal au bénéfice de l'exercice, ci

14.223 €

=====



**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**